



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs D.I.C.R.I.M.

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

Cadre législatif :

- Les articles L125-2 et R 125-5 à R 125-27 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.
- Le décret n° 2005-233 du 14 Mars 2005 qui précise les règles d'apposition de repères des plus hautes eaux connues et l'inscription dans le DICRIM de la liste et de l'implantation de ces repères de crue.

« PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Fronville est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le maire



RISQUE D' INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

SITUATION :

La commune de Fronville est concernée par deux types d'inondations :



- les lacs de la Liez, de la Vingeanne, de la Mouche et de Charmes (les Quatre lacs du pays de Langres) ont été construits à la fin du XIX^e siècle pour alimenter en eaux le canal, et dont les barrages pourraient céder.
- le ruissellement, en cas d'orages ou de fortes pluies, le long des terrains pentus, provoquant la saturation des réseaux d'évacuation en contre bas.
- Crues de la Marne et du Sombreuil.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE :

- Entretien des cours d'eau et surveillance renforcée en cas de montée des eaux,
- Surveillance et entretien des ouvrages (barrages du Sombreuil), permettant de réguler les niveaux.
- Prise en compte des zones inondables :
- Réalisation, par les services de l'Etat, d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (P.P.R.I.) approuvé par le préfet le 10 Juillet 2012.
-

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'inondation.

La Marne débordant lentement, vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone,...).

La montée des eaux du Sombreuil peut être très rapide en cas d'orage violent. (à surveiller)

En cas d'alerte météo exceptionnelle par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, porte à porte, ...).

	1 – Mettez vous à l'abri et si possible montez à l'étage		
	2 – Ecoutez la radio « Active Radio »		
3 – Suivez les consignes :			
		Coupez l'électricité et le gaz	
		N'allez pas chercher vos enfants à l'école	Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger.

En cas d'évacuation, prendre :

- Vos papiers personnels,
 - Traitements médicaux en cours,
 - Des vêtements de rechange.
- et vous rendre à la Salle des Fêtes**

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation.
Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.
Chauffez dès que possible.



- par voies routières (D 200 - RN 67)
- par voies ferrées



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous sol (canalisations-gazoduc, oléoduc)

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs**.

SITUATION :

La commune de Fronville est concernée par un trafic assez important :

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE :

NEANT

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement.

Si vous êtes témoin	Si l'alerte a été donnée (par le mégaphone ou les services de secours, ou autre) : selon consignes	
Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger. • S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie. • Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant. • Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. Et consignes 1 et 3 (2 si possible)	 1 – Mettez-vous à l'abri. Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche. Confinez-vous : Fermez les portes et les fenêtres. Arrêtez les ventilations. Eloignez vous des baies vitrées OU Eloignez vous MAIS Evitez de vous enfermer dans votre véhicule	
	 2 – Ecoutez la radio	
3 - Dans tous les cas :		
 N'allez pas chercher vos enfants à l'école	 Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours	 Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES



RISQUE TEMPETE

On parle de tempête lorsque les vents dépassent les 89 km/h

Toute personne peut être confrontée à une tempête. Cependant, celle-ci sera d'autant plus dangereuse que la zone sera boisée ou possédera des infrastructures exposées au vent.

Ainsi, des zones comme les bois et forêts subissent davantage de dégâts lors d'une tempête que des zones non boisées et très peu peuplées.

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire lors d'une tempête.

ALERTE : En cas d'alerte météo de la préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone, porte à porte, ...).

	1 – Mettez vous à l'abri dans un bâtiment. Fermer toutes les portes et fenêtres et s'en éloigner.					
	2 – Ecoutez la radio « Active Radio »					
3 – Suivez les consignes :						
		Coupez l'électricité et le gaz		N'allez pas chercher vos enfants à l'école		Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Ne pas monter sur les toits, ne pas rester en extérieur.

Après la tempête :

Evaluez les dommages.

Ne pas boire l'eau du robinet sans s'être assuré de sa potabilité auprès de la Mairie.
Ne pas toucher aux fils électriques tombés par terre.

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES



RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens, et l'environnement

L'accident industriel peut se manifester par une explosion, un incendie, et / ou un dégagement toxique.



- Usine SOGEFI, fabrique de ressorts.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Réglementation rigoureuse impose aux industriels des études d'impact, des études de dangers, des mesures préventives à mettre en place (réduction à la source, formation des salariés, ...),
- Plans de secours internes réalisés par les industriels (Plan d'Opération Interne - POI), et pour les établissements soumis à la réglementation SEVESO, des plans de secours externes établis par le Préfet (Plan Particulier d'Intervention - PPI),
- Contrôle régulier des installations classées par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE),

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'alerte.

L'Alerte sera donnée par la commune.

	1 – Mettez vous à l'abri dans un bâtiment. Fermer toutes les portes et fenêtres et s'en éloigner.
	2 – Ecoutez la radio « Active Radio »
	3 – Suivez les consignes :  Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.  N'allez pas chercher vos enfants à l'école  Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Fin de l'alerte communiquée par mégaphone.

AEREZ LE LOCAL

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES



LA VIGILANCE METEO

Orages, fortes précipitations, vent violent, neige / verglas, sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans la région de Fronville, pouvant entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens. La commune a notamment été touchée par la tempête de décembre 1999.

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures; elle informe les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

Niveau 1 : pas de vigilance particulière

Niveau 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : chutes de neige, orage d'été) sont prévus ; tenez vous au courant de l'évolution météorologique.



Niveau 3 : soyez très vigilant ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; tenez vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Niveau 4 : une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus : tenez vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

SUIVEZ L'EVOLUTION METEO : par le biais des médias (radios, télévision), sur le site www.meteo.fr ou sur le serveur téléphonique de Météo France au 08.99.71.02.52. (prévisions pour la Haute-Marne - n° à tarif spécial).

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :

Fortes précipitations - Inondations



Limitez vos déplacements
Respectez les déviations mises en places
Ne vous engagez pas sur une voie inondée
Surveillez la montée des eaux

Orages



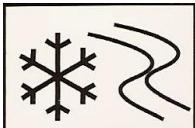
Ne vous abritez pas sous les arbres
Evitez les sorties en forêts
Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
Mettez à l'abri les objets sensibles au vent

Vents violents



Limitez vos déplacements
Ne vous promenez pas en forêt
N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés
Evitez les déplacements
Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable

Neige / Verglas



Soyez prudents et vigilants. Si vous devez absolument vous déplacer, munissez vous d'équipements spéciaux
Respectez scrupuleusement les déviations et consignes de circulation
Protégez vos canalisations d'eau contre le gel

Grand froid



Evitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit
Habillez vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau
Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu.
Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.